

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pier Lecours

<https://www.cadre21.org/membres/e48cbfcf7601c7d8041a0599>

Date d'obtention : 2021-03-02 16:43:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de respecter les étapes et démarche proposées dans la trousse sexto afin que l'intervention soit faite de façon légale. Qu'il ne faut en aucun cas consulté les images ou vidéos lors de mon intervention. Que si un doute de malveillance est décelé, il faut sans attendre référé au service de police. Je peux également utiliser la fiche des informations légales afin d'informer mes collègues et les élèves des conséquences judiciaires que peuvent apporter les comportements de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'utiliserai la trousse sexto afin d'évaluer la gravité de la situation et si possible faire une partie des démarches avant de contacter mon policier éducateur. Avant cette formation j'avais le réflexe de contacter immédiatement le policier et de ne prendre aucunes actions pour ne pas fausser l'enquête, mais avec la trousse SEXTO , je pourrai débiter l'intervention sans compromettre une enquête éventuelle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Utiliser le questionnaire de la trousse SEXTO pour ne pas guider les réponses de L'élève. Ne JAMAIS consulté une image ou vidéo qui pourrait être de la pornographie juvénile. Être attentive à l'intention derrière le geste posée par l'adolescent, ce qui guidera la suite de l'intervention.